

De l'épINETTE au serpent La gamme des instruments en Nouvelle-France

Gilles Plante

Number 67, Fall 2001

Magie de la musique traditionnelle

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/8261ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Plante, G. (2001). De l'épINETTE au serpent : la gamme des instruments en Nouvelle-France. *Cap-aux-Diamants*, (67), 11–13.

DE L'ÉPINETTE AU SERPENT

LA GAMME DES INSTRUMENTS EN NOUVELLE-FRANCE

PAR GILLES PLANTE

Nous savons tous que les colons français qui se sont établis en Nouvelle-France nous ont légué un héritage impressionnant : un corpus de milliers de chansons que nous avons pu conserver jusqu'à nos jours. Mais le paysage est tout autre pour la musique instrumentale : il semble qu'aucun répertoire de cette époque n'ait été préservé dans notre musique traditionnelle et on ne connaît qu'un seul instrument qui ait survécu : le violon.

Est-ce à dire qu'il n'y avait que très peu de musique instrumentale et très peu d'instruments sous le Régime français? C'est ce qu'on a cru pendant longtemps, prétextant

d'abord que les difficultés de la vie courante avaient empêché les arts de fleurir normalement. Puis, on a généralement abordé l'histoire de cette musique en passant «par la grande porte» : en ne s'intéressant qu'aux compositeurs importants et à leurs chefs-d'oeuvre. Comme on ne trouve ni l'un ni l'autre en Nouvelle-France, on a vite conclu qu'il ne s'était rien passé!

C'est en prenant le contre-pied de l'histoire, en étudiant ces petits serviteurs que sont les instruments, que l'on brossera une esquisse de la musique instrumentale en Nouvelle-France et de ce qui a pu en rester dans notre musique traditionnelle.



Joueur de cornemuse sur les bords du fleuve Saint-Laurent (à gauche sur le nez du poisson). André Thévet. *Cosmographie universelle*. Folio 1017, 1575. (Archives de l'auteur).



DES TÉMOINS ÉLOQUENTS

Pour connaître la vie musicale sous le Régime français, nous disposons de sources écrites variées qui servent de témoins historiques. Ils mentionnent l'usage de divers instruments dans la vie courante de la Nouvelle-France. Parmi eux, notons différents extraits du *Journal des jésuites*. Le premier, du 24 décembre 1645, révèle que : «Le premier coup de la messe de minuit sonna à onze heures, le second un peu avant la demie, et pour lors on commença à chanter deux airs : *Venez mon Dieu*, et *Chantons Noé*, Monsieur de la Ferté faisoit la basse, St-Martin jouoit du violon; il y avait encore une flûte d'Allemagne, qui ne se trouva pas d'accord quand on vint à l'église.»

Trois ans plus tard, soit le 24 décembre 1648, on souligne : «Il y eut grand monde et toute l'église regorgeait dès le commencement de matines, qui commencèrent à 10 heures... On chanta les troisièmes psalmes des nocturnes en faux-bourdon, et les repons du dernier nocturne en musique; en l'élévation, musique avec violes...»

Enfin, en février 1662, les jésuites mentionnent : «Ce mois, commencèrent les concerts de quatre violes, premièrement à l'action des premiers prix puis à l'oraison des 40 heures...»

Outre les jésuites, il y eut également cette lettre de Marie de l'Incarnation : «... ils faisaient en même temps jouer les flûtes, trompettes, tambours afin de les faire danser et de charmer l'ennui d'un si long repas. Je m'en vais faire jouer d'un doux instrument pour vous faire dormir, mais ne vous levez que demain bien tard : dormez jusqu'à ce qu'on vienne vous éveiller pour faire les prières. À ces paroles on joua d'une guitare.»

Les inventaires après décès de différents intendants révèlent eux aussi la présence d'instruments de musique : «un grand clavecin, dans celui de Louis Robert, une épinette avec son sousbassement de noyer, chez Jacques De Meulles, deux basses de violes anglaises avec les étuis et archets, une petite épinette portative et un grand cabinet d'orgue contenant douze jeux, avec son sommier et sa soufflerie, dans l'inventaire de Claude-Thomas Dupuy.»

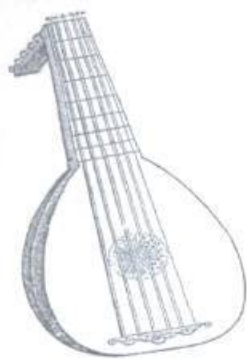
TOUTE UNE GAMME D'INSTRUMENTS

Il est possible d'identifier différentes catégories d'instruments de musique. Il y a tout

d'abord les instruments militaires tels que la flûte, la trompette et le tambour. Il existe également des instruments de salon qui servent aussi à l'église comme le clavecin, l'épinette, la viole de gambe, l'orgue, la flûte d'Allemagne, c'est-à-dire la flûte traversière. Il ne faudrait pas passer sous silence les instruments populaires comme le violon et la guitare.

À cette liste peuvent s'ajouter quelques autres instruments qui sont mentionnés au hasard des textes comme la vielle à roue, jouée par un jeune Français à l'occasion d'une fête en 1636; la guimbarde présente en grand nombre dans les inventaires des magasins, sous le nom de trompe; le luth joué par Maisonneuve; François Vachon de Belmont en aurait trouvé un chez les sulpiciens à son arrivée à Montréal, en 1693; le serpent qui est la basse du cornet à bouquin et qui accompagnait le plain-chant dans les cérémonies à l'église, quand on n'utilisait pas l'orgue; la cornemuse, illustrée dans une gravure qui représente des pêcheurs en train de débiter une baleine sur les rives du fleuve; la flûte à bec utilisée par le père Louys André pour attirer les Amérindiens et la pochette, sorte de petit violon utilisé par les maîtres à danser.

Instruments à cordes français du XVII^e siècle : épinette, luth, guitare, violon, pochette, basse de viole. Marin Mersenne. *Harmonie universelle*. Livre troisième et quatrième. Paris, 1636. (Archives de l'auteur).



DES MYSTÈRES À ÉCLAIRCIR

Avec tous ces instruments présents en Nouvelle-France, on se serait attendu à ce que certains persistent à travers les siècles et parviennent jusqu'à nous avec une technique et un répertoire traditionnel. Or, il n'y en a que deux qui sont restés dans le monde traditionnel : le violon et la guimbarde; et un seul qui ait préservé une technique et une présence dans l'imaginaire populaire, bien qu'il ait perdu son répertoire français au cours du XIX^e siècle : le violon.

Il y a des explications à tout cela, mais il persiste aussi quelques mystères. Il semble que les gens du peuple (ceux qui chantaient les chansons qui font maintenant la richesse de notre patrimoine) aient peu écrit; soit qu'ils ne savaient pas écrire ou qu'ils n'avaient pas le temps ou l'intérêt de décrire leur vie quotidienne. Par conséquent, les textes que nous avons cités proviennent tous du milieu bourgeois et religieux et concernent la vie musicale de ce milieu. Au moment de la Conquête, ces gens sont retournés dans la métropole, emportant avec eux leurs instruments et même leurs partitions.

Dans ce contexte, les seuls instruments susceptibles de rester étaient les instruments populaires, ceux de la classe paysanne. Le violon est le premier de ceux-là. Inventé vers 1550, il a eu du mal à pénétrer le milieu de la noblesse et de la bourgeoisie françaises : on le trouvait trop fort, trop rude, sans expression en comparaison de la viole de gambe dont on affirmait «qu'il n'est rien de si charmant que les mignards tremblements qui se font sur le manche et rien de si ravissant que les coups mourants de l'archet.» On l'a donc relégué à la musique d'extérieur jouée par les ménétriers. Dans ce milieu, il s'est imposé comme l'instrument idéal pour la danse : «Les violons sont principalement destinés pour les danses, bals, ballets, mascarades, sérénades, aubades, festins et autres joyeux passe-temps, ayant été jugés plus propres pour ces exercices de récréation que toute autre sorte d'instruments.»

En Nouvelle-France, au XVII^e siècle, on ne peut plus se passer du violon dans les soirées : danse, bal, noce, mascarade et autre manifestation. Il a désormais un rôle social. Il accompagne les moments importants de la vie paysanne. Il est devenu impossible d'imaginer une noce sans la présence du violon. En 1645, il y eut pour la première fois deux violons à la noce de la fille de

M. Couillard, (petite-fille de Louis Hébert), avec le fils de Jean Guion.

Puis, les violoneux paysans ont continué le travail des ménétriers français, conservant même jusqu'à nos jours la façon ancienne de tenir le violon. Mais avec l'arrivée de colons écossais et d'immigrants irlandais, au XIX^e siècle, ils ont délaissé le répertoire des contredanses françaises, probablement démodées de toute façon, et se sont mis aux giges et *reels*.

Quant à la guimbarde, qui avait une grande diffusion sous le Régime français, si on en croit les imposants inventaires des marchands, elle a continué son petit bonhomme de chemin, dans l'ombre du violon, sans susciter de virtuoses ou même de répertoire propre.

Par ailleurs, il est difficile d'expliquer le peu de traces qu'ont laissé deux autres instruments populaires : la guitare et la flûte. Comme ils étaient là avant la Conquête, ils ont probablement continué une carrière timide, sans pouvoir s'imposer. Et sans laisser de témoins. Le fait qu'ils n'étaient pas particulièrement associés à la danse a pu les priver du rôle social qui a fait la force du violon. Mais il y a sûrement d'autres raisons qui expliqueront un jour pourquoi nous n'avons ni «flûteux» ni «guitareux». ♦

Gilles Plante est musicien et membre de l'Ensemble Claude-Gervaise.

Pour en savoir plus :

Jean-Claude Dubé. «Les intendants de la Nouvelle-France et la République des lettres». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 29, n° 1, 1975, p. 31-48.

Trichet, Pierre. *Traité des instruments de musique, vers 1640*. Minkoff Reprint, Genève, 1978, 216 p.

Instrument à corde français du XVII^e siècle : base de viole. Marin Mersenne. *Harmonie universelle*. Livre troisième et quatrième. Paris, 1636. (Archives de l'auteur).

